

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°25-026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 14 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	10/03/2025
En exercice : 22	Date d'affichage :	10/03/2025
Présents : 19		
Votants : 19 + 1 pouvoir		

Présents : Mrs. GENON Hervé - MARTINET Frédéric - MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - RICHARD Denis - MANENTI Rémi - RIZZON Bruno - RICO PEREZ José - MICHELLAND Bruno - DELWAL Jean Luc - BIBOLLET Nicolas

Mmes GAZET Véronique - BAZIN Josyane - COMBET Claire - JABOUILLE Martine - MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - LEGRAND Alexandra - PEREZ Stéphanie

Excusés :

Mr GACHET Roger et Mmes GENON Marie - JALLIFIER VERNE Christelle (pouvoir à GAZET Véronique)

A été nommé secrétaire de séance : Denis RICHARD



Objet : Vente de la coupe du bois des digues du Nant Clair par la commune de Val-d'Arc

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'à la suite de la coupe des acacias par le chargé de mission Rivières du Syndicat du Pays de Maurienne le long des digues du Nant Clair (commune déléguée de Randens), l'entreprise BARBIER se propose de racheter l'ensemble du lot pour la somme de 1500 euro (mille cinq cents euros)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DECIDE de vendre à l'entreprise BARBIER en un seul lot le bois résultant de la coupe d'acacias entreposé sur la commune déléguée de Randens
- FIXE le prix à 1500 Euros (mille cinq cents euros)

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance
Denis RICHARD

Monsieur le Maire
Hervé GENON

